



		jusqu'à la Maturité spécialisée et la Maturité professionnelle est dans les faits déjà de 4 ans.
<b>5. Soutien pour les professionnels</b>		
Proposer des espaces d'analyse des pratiques pédagogiques	<b>Mesure 5</b> : mettre en place un groupe de travail au niveau cantonal, en collaboration avec la DGEP voire l'Unité PSPS, pour proposer des actions de soutien (espaces de paroles, journées pédagogiques, intervision ou supervision avec des tiers spécialisés)	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le rôle des chef.fe.s de file est renforcé.</li> <li>- Une enseignante est désignée et se forme à l'accompagnement professionnel des enseignant.e.s.</li> </ul>
Poursuivre et renforcer les sensibilisations régulières sur les difficultés non pédagogiques des élèves		
Préciser le rôle du chef de file dont l'accueil fait partie du cahier des charges et susciter la collaboration entre pairs au sein de la file, en particulier pour les nouveaux enseignants		
Renforcer les moyens de repérage des difficultés des élèves par les enseignants, notamment en lien avec le décrochage, par des outils et des protocoles clairs précisant les rôles des professionnels de soutien et l'articulation avec les spécialistes externes		
Proposer du coaching pour les nouveaux enseignants par des enseignants plus anciens		
<b>6. Activités parascolaires</b>		
Poursuivre l'organisation de débats, journées ou semaines thématiques, en priorité sur le harcèlement et les discriminations fondées sur l'apparence physique		<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'offre s'étoffe avec des cours d'informatique et de sciences pour 2020-2021, et des cours élargis, notamment avec des langues, en 2021-2022.</li> </ul>
Maintenir l'offre et la variété des activités facultatives		
Introduire une « boîte à idées » pour permettre aux élèves de transmettre des propositions pour améliorer la qualité de vie dans l'établissement		